

Conseil municipal du lundi 9 septembre 2013

Le lundi neuf septembre deux mille treize, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Mme Wilma SINA-AUCANT, absente excusée, procuration à M. Laurent BAUDIQUÉY.

Mme Isabelle CHATAIGNER a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2013 n'appelle aucune observation. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Lotissement du stade : attribution des lots (promesses de vente) :

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu des nouvelles demandes sur des lots restants.

L'ordre d'arrivée des réponses est le suivant :

Lot n° 1 : déjà attribué

Lot n° 2 : déjà attribué

Lot n° 3 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 4 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 5 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 6 : à M. Steven BOCKNY pour la somme

de 70 000 €

Lot n° 7 : déjà attribué

Lot n° 8 : déjà attribué

Lot n° 9 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 10 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 11 : n'a pas encore trouvé preneur

Lot n° 12 : à M. et Mme André CAILLET pour la

somme de 50 000 €

Lot n° 13 : déjà attribué

Lot n° 14 : déjà attribué

Lot n° 15 : à M. Bernard REBBOUH pour la

somme de 53 000 €

Lot n° 16 : déjà attribué

Lot n° 17 : à M. Bernard REBBOUH pour la

somme de 60 000 €

Lot n° 18 : à M. Anthony PUZZO pour la somme

de 60 000 €

Lot n° 19 : déjà attribué

Le Maire propose d'attribuer les lots comme cités précédemment. Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de SAINT-VIT, 4 rue de la Liberté 25410 SAINT-VIT avant le 25 octobre 2013 inclus.

Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'**unanimité**.

Fixation du prix de vente du stère de bois :

Le Maire expose qu'il convient de fixer le prix du stère de bois.

Il propose un prix de vente de 7.62 €/stère.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise le Maire à fixer ce prix de vente.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant. Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 677.10€ soit 1 110 habitants x 0.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'**unanimité**, de participer au FSL.

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficultés (FAAD) :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant. Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 333.00 € soit 1110 habitants x 0.30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'**unanimité**, de participer au FAAD.

Convention d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire au bénéfice des communes (ATESAT) pour l'année 2013 :

Le Maire expose que la convention ATESAT signée en 2009 est arrivée à échéance le 31/12/2012.

Pour courrier en date du 23 juillet 2013 le Préfet nous informe qu'afin de continuer à bénéficier de ce service il convient de renouveler ladite convention pour l'année 2013.

Le Maire donne lecture de ladite convention. Il précise que cette convention arrivera à échéance le 31/12/2013 et qu'elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de cette prestation est fixé à 460.95 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la signature de cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement du stade :

Les travaux de viabilisation du lotissement se déroulent suivant le planning malgré un ralentissement à cause de la présence de roches.

Le tracé de la voirie va bientôt être réalisé et il sera suivi par la mise en place des réseaux humides et secs.

Au niveau du bassin d'orage, il y a eu un changement d'ordre technique permettant d'économiser 3000€.

PLU :

Le dossier d'arrêt projet du PLU a été adressé fin juin pour consultation aux personnes publiques associées qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur avis sur le projet. Trois avis favorables ont été reçus pour le moment : le SCOT, l'AUDAB et la CAGB.

Sans réponse dans ce délai de 3 mois, l'avis sera considéré favorable.

Quand l'ensemble des avis auront été reçus, la phase d'enquête publique pourra démarrer.

Un courrier a été adressé au tribunal administratif pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour procéder à la phase de l'enquête publique.

Raccordement au SIAG :

La station d'épuration est reliée depuis 15 jours à Port Douvot via le SIAG de Grandfontaine et le poste de refoulement fonctionne parfaitement.

La prochaine phase consistera à la démolition de la station d'épuration et à son remplacement par un bassin d'orage.

Arrêt de bus des Papeteries :

Ce chantier est quasiment terminé. On note quelques malfaçons qui doivent être solutionnées rapidement avant la réception définitive du chantier.

Les habitants du quartier sont très contents de cette réalisation pour la sécurité des enfants et des piétons.

La pose de l'abribus sera réalisée gracieusement par la CAGB.

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Des travaux de rénovation ont eu lieu à l'école élémentaire, les peintures de toutes les classes ont été refaites avec des choix de couleurs très gaies, les volets roulants ont été changés et automatisés. Le macadam de la cour de l'école maternelle et de l'école primaire a été refait.

Des travaux sont à budgétiser à l'école maternelle pour 2014.

SPANC :

Huit foyers de Boussières ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif.

Les foyers qui disposent d'une fosse sceptique (SPANC) sont tenus à de nouvelles obligations :

- Un contrôle périodique
- Le paiement d'une redevance d'assainissement.

La ville de Besançon a fourni un modèle de règlement fixant le cadre légal et des propositions de tarif.

Rémy LUCAS va étudier ce dossier.

Budget 2014 :

Le Maire invite les élus à réfléchir aux projets de 2014 et à demander des devis correspondants.

Date des élections municipales :

Elles se dérouleront les dimanche 23 et 30 mars 2014.

Recensement 2014 :

L'INSEE nous a adressé un courrier pour la préparation du recensement de la population 2014.

Une réunion est organisée en préfecture le 11 septembre pour expliquer aux élus comment se déroule cette opération.

Recrutement adjoint administratif :

L'annonce déclarant la vacance du poste d'adjoint administratif avec le détail de la fiche de poste à pourvoir est parue sur le site internet du centre de gestion.

Les candidatures commencent à arriver pour pourvoir au remplacement de la secrétaire qui quitte ses fonctions le 29 septembre.

Sinistre Montferrand le Château :

Le Maire de Montferrand le Château a tenu à remercier très chaleureusement le Maire et son conseil municipal pour le soutien financier apporté suite au sinistre ayant ravagé 18 appartements à Montferrand le Château

Arrivée du gaz aux Papeteries :

Le gaz est en service à la Papeterie.

Pour l'usine, l'économie est estimée à 200 000 € par an. La papeterie marche très bien et souhaite embaucher une quatrième équipe.

Monsieur MARTZ, directeur de la papeterie remercie la commune.

Des discussions sont en cours avec GRDF pour étudier les conditions de desserte du village en gaz qui tarde trop.

Fleurissement :

Le fleurissement du village est encore une réussite cette année. Le conseil félicite M. Bernard BONNOT pour son travail.

Eclairage Maison des Loups :

Pour des raisons de sécurité, suite à l'extinction partielle de l'éclairage nocturne, il faudra prévoir de poser une lampe pour éclairer les escaliers de la Maison des Loups.

Chemin des Acacias :

Les habitants du secteur de la rue des Acacias interpellent la commune sur l'absence de visibilité et la dangerosité à la sortie de leur rue. Ils demandent l'installation d'un miroir. Le Maire demande que la circulation (en particulier la vitesse des véhicules sortant du village) soit étudiée et qu'une solution plus globale soit aussi envisagée avec le Conseil Général, les pompiers et Thoraise.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été
levée à 22h00.**